

L'ESSENTIEL DU PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ (PDMs)

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le PDMs est un **document de planification volontaire, qui organise la mobilité des personnes et le transport de marchandises**, dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) et en lien avec les collectivités territoriales limitrophes **dans le but d'améliorer la mise en œuvre du droit à la mobilité.**

(Article L1214-36-1 du Code des Transports).

POUR QUI ?

Les territoires **de moins de 100 000 habitants.**

QUAND ?

N'importe quand, mais surtout si :

- Vous souhaitez **améliorer la mobilité** dans votre territoire
- Une **AOM existante évolue** (ex. périmètre)
- **D'autres démarches de planification** sont en préparation sur le territoire (ex. PLUi, SCOT,...)

POUR EN SAVOIR +

Informations générales

- Le plan de mobilité simplifié : Un outil souple et stratégique pour organiser les mobilités dans les villes moyennes et les territoires ruraux
- Le plan de mobilité simplifié - Planifier les déplacements dans un territoire rural ou une ville moyenne : Fiche de synthèse du plan de mobilité simplifié

Retours d'expérience

- Retours d'expériences de l'appel à partenaires « *Plans de mobilité simplifiés en villes moyennes* » : Enseignements et conseils pratiques pour l'élaboration d'un PdMS

POURQUOI ?

Pour connaître **les enjeux de la mobilité** sur son territoire, pour **élaborer une stratégie** et un **plan d'action.**

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Entre **30 000 et 60 000€** selon la taille du territoire et finançable avec le Fonds Vert. Il faut entre **6 et 24 mois** pour l'élaborer.